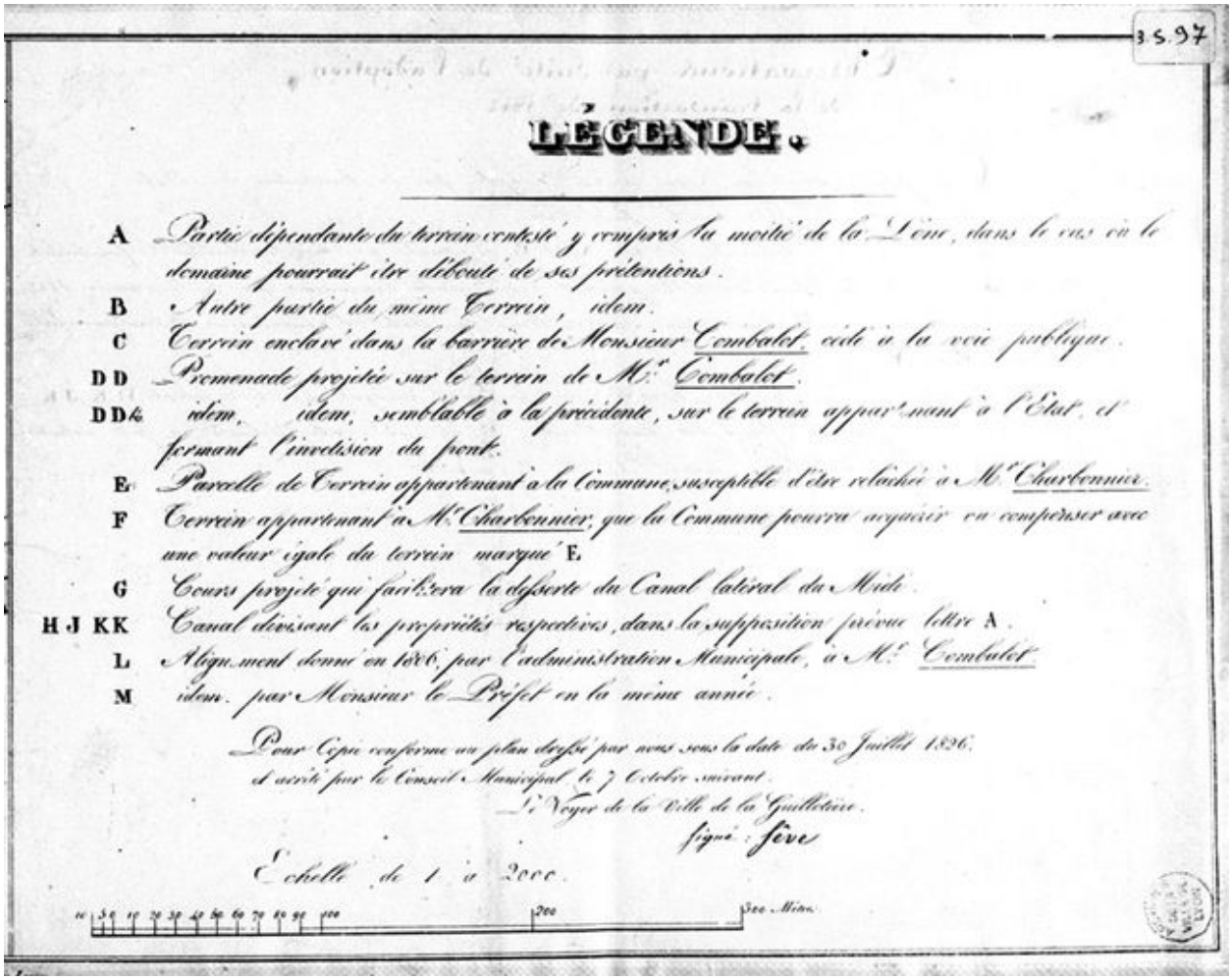

3 S 97

LÉGENDE.

A Partie dépendante du terrain contesté y compris la moitié de la Lône, dans le cas où le domaine pourrait être débouté de ses prétentions.

B Autre partie du même Terrein, idem.

C Terrein enclavé dans la barrière de Monsieur Combalet, cédé à la voie publique.

D D Promenade projetée sur le terrain de Mr. Combalet.

D D bis idem, idem, semblable à la précédente, sur le terrein appartenant à l'Etat, et formant l'inclusion du pont.

E Parcelle de Terrein appartenant à la Commune, susceptible d'être relâchée à Mr Charbonnier.

F Terrein appartenant à Mr Charbonnier, que la Commune pourra acquérir en compensant avec une valeur égale du terrein marqué E.

G Cours projeté qui favorisera la desserte du Canal latéral du Midi.

H J K K Canal divisant les propriétés respectives, dans la supposition prévue lettre A.

L Alignement donné en 1806, par l'administration Municipale, à Mr Combalet

M idem, par Monsieur le Préfet en la même année.

Pour Copie conforme au plan dressé par nous sous la date du 30 Juillet 1826, et arrêté par le Conseil Municipal le 7 Octobre suivant.

Le Voyer de la Ville de la Guillotière.

signé : Sève

Echelle de 1 à 2000.

10 50 60 70 80 90 100 200 300 Mètres

[Plan du quartier de la place du Pont, alignement] / Sève, 30 juillet 1826. Légende (AC Lyon. 3 S 97)

IVR82_20056902122NUC
Auteur du document reproduit : Sève
© Archives municipales de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation